



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

William Saurin

Question écrite n° 2858

Texte de la question

M. Daniel Colliard interroge M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, quant au devenir du site de Cany-Barville (Seine-Maritime) où est implantée l'entreprise William Saurin. Il l'informe que suite à une décision de délocalisation, que rien ne justifie, et à l'annonce de 132 licenciements, le personnel a décidé de bloquer le site. Il lui apprend que cette société a bénéficié de l'exonération de la taxe professionnelle pendant cinq ans, d'aides de la mairie pour construire son usine, que le coût de la main-d'œuvre a baissé de 30 p. 100 en un an et que, malgré cela, elle ferme son établissement. Il lui indique par ailleurs que le groupe dont fait partie William Saurin a réalisé en 1992 un résultat net, à peu près équivalent à celui de 1991, de l'ordre de 774 millions de francs. Il lui demande donc ce qu'il compte faire afin que cette délocalisation et ces licenciements totalement injustifiés soient annulés et qu'au contraire, comme le proposent les salariés et leur syndicat C.G.T., une diversification des gammes de produits fabriqués soit instaurée.

Texte de la réponse

En 1993, l'entreprise William Saurin a dû renoncer au maintien de son activité sur le site de Cany-Barville (Seine-Maritime), créée quelques années auparavant, lorsque les perspectives de développement du marché des plats cuisinés en barquettes étaient très favorables. Les difficultés économiques ont conduit les consommateurs à un arbitrage négatif envers ces produits de prix élevés. Dès 1990, la direction de William Saurin revisait à la baisse ses perspectives de production ; l'unité de Cany-Barville n'a jamais atteint sa production maximum, ni en conséquence les effectifs envisagés à sa création. Les résultats observés en 1991-1992 et les perspectives peu encourageantes du marché, ou la concurrence de nombreuses PME s'exerçait, notamment pour la production de produits « marques de distributeurs » commercialisés par les principales enseignes, ont conduit à diverses restructurations au sein du groupe et à la décision de fermeture du site de Cany-Barville. La direction de William Saurin a mis en œuvre un plan social présentant notamment diverses possibilités de reclassement à l'intérieur du groupe, utilisées par une dizaine de salariés. Une « antenne-emploi », animée par un cabinet spécialisé, a facilité la recherche d'emplois locaux, permettant ainsi à cinquante salariés de retrouver une activité, et a aidé d'autres salariés à bénéficier de formations de longue durée, ou à créer d'autres entreprises. En février 1994, un seul salarié demeurait en congé de conversion. Concernant le site industriel, la direction de William Saurin s'est engagée à chercher un repreneur pour les installations de Cany-Barville. Avec l'aide de la préfecture de région et d'un cabinet spécialisé, une solution semblait devoir être trouvée. La concurrence intra-régionale pourrait cependant rendre difficile la réalisation du projet. Parallèlement d'autres solutions sont recherchées, après le rapprochement au printemps 1994 des activités « plats cuisinés » du groupe Danone et du groupe Saint-Louis auquel appartenait William Saurin.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2858

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1782

Réponse publiée le : 2 janvier 1995, page 54